

A M.

Conformément aux articles L1122-12 et L1122-13 du code de la démocratie locale et de la décentralisation, nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance du Conseil qui aura lieu le 04 mars 2008 à 20 heures, à la Maison communale.

L'ordre du jour de cette assemblée est reproduit ci-après :

ORDRE DU JOUR

1. Finances – CPAS : Budget exercice 2008 – Approbation
2. Asbl Sports-Délassement : Budget exercice 2008 – Approbation
3. Centre culturel : Compte exercice 2007 – Approbation
4. Centre culturel : Budget exercice 2008 - Approbation
5. Eglise protestante : Budget exercice 2008 - approbation
6. Rapport sur les affaires de la commune et note de politique générale - Notification
7. Finances – AC : Budget exercice 2008 - Approbation
8. Enseignement : Service de promotion de la santé à l'école – convention-cadre – Approbation
9. Intercommunales wallonnes : Application du décret du 05 décembre 1996

En séance, le 19 février 2008.

Par le Collège,
La Secrétaire communale ff,
L. DEMEURE

Le Bourgmestre,
PH. TISON